

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Janvier 2022

02x22

FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES SERVICES DE LA VILLE ET DU CCAS AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC LES TITULAIRES

Madame la conseillère municipale déléguée aux marchés publics expose :

En application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée afin de désigner les fournisseurs de denrées alimentaires.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève le 31/12/2022 et pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission d'appel d'offres réunie en date du 17.01.2022, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOT	Désignation	Entreprise	Montant minimum	Montant maximum
1	Épicerie et boissons standards ou éco responsables	EPISAVEURS SUD EST	50 000€ HT	120 00€ HT
2	Surgelés standards ou éco responsables	SYSCO FRANCE SAS	90 000€ HT	150 000€ HT
3	Produits laitiers, BOF et traiteur standards ou éco responsables	FELIX POTIN	50 000€ HT	150 00€ HT
4	Fruits et légumes frais de saison standards ou labellisés	PLDP LOCALIZZ	50 000€ HT	120 000€ HT
5	Viandes fraîches et charcuteries standards ou éco responsables	SOFAC	50 000€ HT	130 000€ HT
6	Épicerie BIO	MANGER BIO EN PROVENCE	1 500€ HT	30 000€ HT
7	Surgelés BIO	SYSCO FRANCE SAS	2 700€ HT	35 000€ HT
8	Produits laitiers BIO	FELIX POTIN	1 500€ HT	35 000€ HT
9	Œufs frais plein air BIO	MANGER BIO EN PROVENCE	2 000€ HT	30 000€HT

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée aux marchés publics,

AUTORISE Le Maire à signer et à exécuter les marchés avec les entreprises :

- EPISAVEURS – 84130 Le Pontet
- SYSCO FRANCE SAS – 46200 Souillac (dépôt à Velaux)
- FELIX POTIN – 83170 Brignoles
- PLDP LOCALIZZ – Aix les Milles
- SOFAC – 13190 Allauch
- MANGER BIO EN PROVENCE – 05110 Barcillonnette

PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget.

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 28 Janvier 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI